

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEBLENHEIM
DE LA SEANCE DU 21 MARS 2011**

Sous la présidence de Monsieur Pierre ADOLPH, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Membres présents : Mmes et MM. Guy WENTZEL, Serge BIRCKEL Georges STOEFFLER, Chrétien BUCHY, Christine COLAIANNI, Gérard JOLICOR, Rémy MOCK, Joël SCHNEIDER, Myriam WOEHL, Denis WURTZ, Francine WURTZ

Membres excusés et non représentés : /

Membres absents non excusés : /

Ont donné procuration : Francine WURTZ à Denis WURTZ pour les points évoqués après la présentation du Diagnostic PLU

Ordre du jour

1. 19h-20h30 : Urbanisme / P.L.U. : Présentation par le bureau d'études ESPARGILIERE du Diagnostic
2. Approbation du PV de la réunion du 24 janvier 2011
3. Finances
 - Commune : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010, présentation et vote du budget primitif 2011, affectation des résultats 2010
 - Demandes de subvention
 - Vente des terrains Espace Sewloch
 - Divers
4. Travaux
 - Aménagement du chemin rural dit 'Gruetweg'
 - Ecole numérique rurale
 - Plan de circulation
 - Divers
5. Personnel communal
 - Formation au permis de conduire PL
6. Actualité des organismes extérieurs-commissions-écoles-groupes de travail-....
7. Dates à retenir
8. Divers

1. URBANISME : P.L.U. - présentation du Diagnostic

Le Maire accueille les représentants du bureau d'études Espargilière chargé de la révision du P.O.S. et de son évolution en P.L.U.

Aude Nowicki, Chloé Djadavjee et Jérôme Espargilière présentent aux élus la phase 1 de la procédure d'élaboration du PLU, à savoir le Diagnostic.

Le Diagnostic est un bilan complet de l'évolution passée de Beblenheim balayant l'ensemble des thématiques touchant de près ou de loin l'évolution de la commune et notamment les impacts urbains, sociaux, économiques, paysagers et environnementaux.

Les documents avaient au préalable été transmis par courriel aux membres du Conseil municipal, qui pouvaient ainsi en prendre connaissance avant la réunion de ce soir.

Le Maire remercie le bureau d'études ESPARGILIERE pour le travail effectué.

Il est décidé que la Commission urbanisme se réunira mercredi 20 avril 2011 à 18H.

Francine WURTZ ayant d'autres obligations, elle quitte la salle et donne procuration à Denis WURTZ pour les points suivants.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2010

Après lecture, le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

3. FINANCES

A. Commune : compte administratif, budget primitif

a. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010

Le Maire présente le compte administratif 2010 et le compte de gestion aux élus :

Section de fonctionnement :

- Montant des dépenses réalisées : 503 400.01 €
- Montant des recettes réalisées: 648 948.85 € auxquels s'ajoute le report de l'excédent de fonctionnement antérieur de 87 417.33 €, soit des recettes globales de 736 366.18 €
⇒ Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de : 232 966.17 €

Section d'investissement :

- Montant des dépenses réalisées: 127 147.26 € auxquels s'ajoute le report de déficit d'investissement antérieur de 76 746.39 €, soit des dépenses globales de 203 893.65 €
- Montant des recettes réalisées: 108 927.07 €
⇒ Soit un résultat d'investissement déficitaire de : 94 966.58 €.

Le Maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, quitte la salle.

Le Conseil municipal **désigne à l'unanimité** Guy WENTZEL, 1^{er} Adjoint au maire, pour diriger les débats et l'approbation de la comptabilité de l'exercice antérieur.

Monsieur WENTZEL rappelle au Conseil les résultats de la gestion communale 2010 et demande au Conseil de se prononcer sur le compte administratif tel que présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2010 et le compte de gestion tels que présentés ci-dessus.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

Le Maire réintègre la salle et reprend sa place autour de la table.

b. Affectation des résultats 2010

Le Maire propose aux élus d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2010. En effet, en application de l'instruction comptable M14 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice précédent par la Commune.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 s'établit à la somme de : 232 966.17 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AFFECTE à l'unanimité des membres le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

- en partie au compte '002 – résultat de fonctionnement reporté' la somme de 137 999.59 €, repris en recettes budgétaires de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2011
- en partie au compte ' 1068 – affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé' la somme de 94 966.58 €, repris en recettes budgétaires de la section d'investissement du budget prévisionnel 2011.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

c. Approbation du budget prévisionnel 2011

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres le budget primitif 2010 de la Commune, dont les recettes et les dépenses sont votées par nature et chapitre, à savoir :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 990 357.04 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 1 657 783.24 €

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

B. Demandes de subvention

Vu les demandes de subvention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres d'allouer une subvention aux organismes suivants :

- APALIB : 1088 €
- Société des amis de la bibliothèque départementale de prêt : 80 €
- Prévention routière : 100 €

APPROUVE à l'unanimité des membres de cotiser aux organismes suivants :

- CAUE : 150 €
- Fondation du patrimoine : 50 €

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

C. Vente des terrains Espace Sewloch

Christine COLAIANNI intéressée au projet, en tant que mère du futur acquéreur, quitte la salle avant les débats et le vote.

La fromagerie FISCHER MAULER avait signé, en 2008, un compromis de vente pour l'achat de parcelles de l'Espace Sewloch. Par courrier du 25 mai 2010, elle informait la Commune qu'elle n' donnerait pas suite aux démarches engagées.

Un autre entrepreneur, Mr Silvio COLAIANNI, s'est manifesté et a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ces terrains et de son projet d'y créer un pôle regroupant plusieurs artisans, aux compétences diverses et complémentaires, installés dans un bâtiment commun divisé en ateliers.

La démarche a recueillie l'agrément du Conseil municipal qui toutefois souhaite encadrer la vente et fixer un cadre à la réalisation du projet : un cahier des charges architectural et paysager sera mis en place pour garantir l'intégration du projet dans le site.

La Commune demande à être associée à la conception du projet. La proposition de vente devra faire mention d'une clause stipulant que l'entreprise dispose d'un délai (5 ans) pour réaliser son projet et que passé ce délai la commune serait en droit de reprendre le terrain au prix de vente 2011.

Les investissements réalisés par l'entreprise COLAIANNI en termes de viabilisation du terrain (aménagement de la voie d'accès, réalisation des branchements et des réseaux eaux pluviales et eaux usées) dont le montant s'élève à 35 122.20 € HT (soit 42 006.15 € TTC), restent à la charge de l'entreprise.

La Commune s'engage à procéder aux travaux de voirie et d'installation de d'éclairage public de la voie d'accès lorsque la zone sera entièrement équipée.

Vu la délibération du 13/12/2010 approuvant la vente à Sylvio Colaianni de la parcelle 351/102 d'une superficie de 84.02 ares au prix de 238000€ ;

Considérant que le prix de vente fixé à 238 000€ correspondait à la vente de l'ensemble des terrains (parcelles 351/102 et 353/102) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE à l'unanimité des membres présents la délibération du 13/12/2010

APPROUVE à l'unanimité des membres présents la vente du terrain cadastré section 4 parcelle 351/102 - Beblenheim - d'une superficie de 84ares02centiares, au profit de Monsieur Sylvio COLAIANNI

FIXE à l'unanimité des membres présents le prix de vente de la parcelle à 232 000 € (deux cent trente-deux mille euros)

CHARGE le Maire d'établir un projet d'acte de vente mentionnant le prix fixé de 232 000€, définissant un cahier des charges architecturales et paysagères, précisant le délai de réalisation du projet, ainsi que les conditions de rachat en cas de non réalisation.

CHARGE le Maire de présenter au Conseil municipal le projet d'acte de vente avant sa signature

AUTORISE le Maire à signer un compromis de vente, ainsi que tout document afférent à la présente.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

Christine COLAIANNI réintègre la salle et reprend place.

D. Divers

Vu la loi n°88-13 du 05 janvier 1988 et notamment son article 15,
Vu la délibération du 24/01/2011 autorisant le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget du Service eau-assainissement ;
Compte tenu de la délégation de maîtrise d'ouvrage de certains travaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité des membres le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2010,
soit la somme de 487 211.30€HT x 25 % = 121 802.82 €HT,
pour permettre, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2011, le paiement des dépenses suivantes :

- Article 2315	
- Honoraires SETUI – maîtrise d'œuvre assainissement	5 500 €HT
- Travaux OLRV - pose collecteur eaux usées	26 972.40 €HT
- Travaux OLRV – extension réseau AEP	25 920.26 €HT
- Article 4581	
- Travaux OLRV - extension réseau AEP	62 435.43 €HT

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

4. TRAVAUX**A. Aménagement du chemin rural dit 'Gruetweg'**

Le Maire propose au Conseil municipal de réaliser en 2011 des travaux d'aménagement hydraulique du chemin dit 'Gruetweg' par la technique usitée du pavage alvéolaire sur une longueur de 170 ml.
Les travaux sont subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30% à 40%.

Les travaux de préparation du chemin seront réalisés par une entreprise spécialisée ; la pose des pavages alvéolaires sera effectuée en régie par les viticulteurs bénévoles aidés des agents communaux et d'élus.
Une consultation directe d'entreprises a été lancée à cet effet. Le pouvoir adjudicataire se prononcera prochainement.

Les travaux démarreront début avril, avant les travaux dans les vignes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres de réaliser des travaux d'aménagement hydraulique du Chemin dit Gruetweg dont le revêtement est dégradé ;

PRECISE qu'une enveloppe budgétaire de 27702.54€ est prévue dans le budget prévisionnel 2011 ;

ARRETE à l'unanimité des membres le plan de financement suivant :

dépenses estimées			
entreprise	objet de la dépense	montant en €HT	montant en €TTC
travaux en régie			
à déterminer	pavés alvéolaires	4 012,07	4 798,44
à déterminer	béton	400,00	478,40

commune de Beblenheim	agents communaux	726,88	726,88
travaux de préparation			
à déterminer	terrassment, déblais-remblais, GRH	18 435,00	22 048,26
TOTAL		23 573,95	28 051,98

recettes attendues				
organisme	recette attendue		montant	montant
Etat	DETR	au minimum 30% du montant HT de travaux	7 072,19	
		au maximum 40% du montant HT de travaux		9 429,58
Commune	autofinancement		20 979,80	18 622,40
TOTAL			28 051,98	28 051,98

CHARGE le Maire de monter un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ce projet ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

B. Ecole numérique rurale

Vu la présentation du concept d'« école numérique rurale » (classe mobile, tableau numérique) ;

Vu l'équipement informatique actuel de l'école élémentaire et la nécessité de le renouveler ;

Vu la desserte des réseaux électriques et de télécommunication du bâtiment scolaire ;

Vu le dossier de candidature déposé en 2009 dans le cadre du dispositif 'école numérique rurale' auprès du Ministère de l'éducation nationale ;

Compte tenu de l'intérêt et de l'avis favorable des enseignants de l'école élémentaire réitéré en mars 2011 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOUHAITE que la Commune bénéficie du plan d'équipement numérique des écoles rurales subventionné par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

APPROUVE **à l'unanimité des membres** d'équiper l'école élémentaire d'un tableau blanc interactif, d'une classe mobile, sous réserve qu'une dotation DETR soit accordée à la Commune ;

PRECISE qu'une enveloppe budgétaire de 24 000 € est prévue dans le budget prévisionnel 2011 ;

dépenses estimées			
entreprise	objet de la dépense	montant en €HT	montant en €TTC
à déterminer	tableau blanc interactif, vidéoprojecteur, petit matériel pour tableau, solution d'impression	4 200,00	5 023,20

à déterminer	classe mobile: ordinateurs portables, matériel de rangement sécurisé, micro-ordinateur enseignant, système de sauvegarde, logiciel de supervision	15 517,95	18 559,47
	formation et assistance		
TOTAL		19 717,95	23 582,67

recettes attendues			
organisme	recette attendue	montant	montant
Etat	DETR	au minimum 20% du montant HT de travaux	3 943,59
		au maximum 50% du montant HT de travaux	9 858,98
Commune	autofinancement	19 639,08	13 723,69
TOTAL		23 582,67	23 582,67

CHARGE le Maire de monter un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ce projet ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

C. Divers:

a. Entretien des vannes et ventouses communales

Vu la proposition du *Syndicat des eaux de Beblenheim (SIAEP)* de passer un marché de prestation de service SIAEP/Communes membres, avec factures séparées, pour le contrôle et la manipulation des vannes, ainsi que le contrôle et l'entretien des ventouses, sur les réseaux d'eau.

Vu la proposition de la Colmarienne des eaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres

- de passer un marché de prestation de service commun SIAEP/Communes membres, avec facturation individualisée, pour le contrôle et la manipulation des vannes, ainsi que le contrôle et l'entretien des ventouses, sur les réseaux d'eau ;
- sur la base des propositions de la Colmarienne des eaux pour la commune de Beblenheim :
 - année 2011 – vannes :
 - 2 pièces : contrat annuel de 123.80 €HT
 - intervention à la demande : 37.60 €HT + déplacement : 48.60 €HT
 - année 2011 – ventouses :
 - 1 pièce : contrat annuel de 143.68 €HT
 - intervention à la demande : 37.60 €HT + déplacement : 48.60 €HT

CHARGE le Maire d'en informer le SIAEP ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

b. Chaufferie bois collective

Vu la délibération du 29/03/2010 confiant la réalisation d'une étude de faisabilité à la société Process Energies Renouvelables (PER) ;

Vu le marché de service attribué à PER comportant une tranche ferme 'réalisation d'une étude de faisabilité' et une tranche conditionnelle 'maîtrise d'œuvre des travaux';

Vu la présentation de l'étude de faisabilité réalisée par PER au Conseil municipal lors de la réunion du 26/07/2010 ;

Considérant que la Cave coopérative vinicole ne souhaite pas s'associer à un projet de création d'un réseau de chaleur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT à l'unanimité des membres la solution n°1 'chaufferie école' consistant en la création d'un petit réseau de chaleur au départ de l'école élémentaire dans laquelle serait installée une chaudière à granulés bois (pellets) permettant de chauffer la mairie, le dépôt des pompiers, la bibliothèque, le temple, le presbytère, l'école élémentaire hors logements, la salle des fêtes (chauffage d'appoint) ;

APPROUVE à l'unanimité des membres de lancer une consultation d'entreprises spécialisées ; en conséquence, conformément au marché, la société PER est missionnée dans le cadre de la tranche conditionnelle ;

PRECISE à l'unanimité des membres que la décision de réaliser les travaux sera prise en conseil municipal en fonction du montant des offres.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

5. PERSONNEL COMMUNAL

Vu le Code de la route ;

Compte tenu que le nouvel agent communal n'est pas titulaire des permis l'autorisant à conduire le tracteur communal avec ou sans la remorque ;

Considérant que la Commune souhaite que chaque agent technique puisse conduire tout véhicule communal ;

Considérant l'intérêt du service ;

Vu le devis présenté ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres de prendre en charge les frais de formation de M. Laurent BROMBERG, agent technique communal, aux permis de conduire C et EC ;

RETIENT à l'unanimité des membres la proposition de l'auto-école REMY – 68 Colmar, d'un montant de 5000 €TTC

PRECISE à l'unanimité des membres qu'en cas d'échec après une 2^{ème} présentation aux permis, les frais d'heures de conduite supplémentaires et de nouvelle présentation seraient à la charge de l'agent ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

6. ACTUALITE DES ORGANISMES EXTERIEURS, COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL, CONSEILS D'ECOLE, ...

a. Ecoles

Haut-Rhin propre - édition 2011

L'école élémentaire organise, samedi 2 avril de 9h à 12h, une matinée '*Haut-Rhin propre*' avec la participation d'élèves, parents d'élèves et élus volontaires.

Pont de l'Ascension :

Report des cours du vendredi 3 juin au mercredi 1^{er} juin 2011.

b. Festival de printemps - édition 2011

Le Maire rend compte du déroulement du Festival de printemps pendant le week-end du 18-19-20 mars. Environ 400 spectateurs ont assisté aux concerts proposés.

c. Documents à disposition des élus

Sont mis à disposition des élus des documents transmis par *l'Association des maires des communes forestières*, le *SIVU du Pays de Ribeauvillé*.

7. DATES A RETENIR

- Elections cantonales – 2^{ème} tour organisé dimanche 27 mars, 8h-18h
- Haut-Rhin propre : samedi 2 avril, 9h-12h
- Sortie en forêt : samedi 16 avril
- Conseil municipal : lundi 18 avril à 19h30
- Commission urbanisme : mercredi 20 avril à 18h

8. DIVERS

- Remerciements de Mme Henry pour la prise en charge du montant de la franchise suite au sinistre tuile/voiture.
- Organisation vendredi 1^{er} avril à la salle des fêtes d'une action de sensibilisation à la conduite automobile des seniors de Beblenheim.

Séance levée à 22h30.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de
BEBLENHEIM de la séance du 21 mars 2011

Ordre du jour

1. 19h-20h30 : Urbanisme / P.L.U. : Présentation par le bureau d'études ESPARGILIERE du Diagnostic
2. Approbation du PV de la réunion du 24 janvier 2011
3. Finances
 - Commune : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010, présentation et vote du budget primitif 2011, affectation des résultats 2010
 - Demandes de subvention
 - Vente des terrains Espace Sewloch
 - Divers
4. Travaux
 - Aménagement du chemin rural dit 'Gruetweg'
 - Ecole numérique rurale
 - Plan de circulation
 - Divers
5. Personnel communal
 - Formation au permis de conduire PL
6. Actualité des organismes extérieurs-commissions-écoles-groupes de travail-....
7. Dates à retenir
8. Divers

NOM - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADOLPH Pierre	Maire		
WENTZEL Guy	1 ^{er} Adjoint		
BIRCKEL Serge	2 ^{ème} Adjoint		
STOEFFLER Georges	3 ^{ème} Adjoint		
BOSELUT Marie-Isabelle	Conseillère municipale	<i>a démissionné pour cause de déménagement</i>	

BUCHY Chrétien	Conseiller municipal		
COLAIANNI Christine	Conseillère municipale		
JOLICOR Gérard	Conseiller municipal		
MARSCHALL Anne	Conseillère municipale		
MAULER Philippe	Conseiller municipal	décédé	
MOCK Rémy	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Joel	Conseiller municipal		
WOEHL Myriam	Conseillère municipale		
WURTZ Denis	Conseiller municipal		
WURTZ Francine	Conseillère municipale	<i>Procuration donnée à Denis WURTZ à compter du point 2</i>	